



L'annexe psychiatrique de la prison de Lantin : Chronique d'une catastrophe annoncée

Voilà des mois que nombre d'acteurs de terrain, dont la commission de surveillance pénitentiaire de la prison de Lantin, tirent la sonnette d'alarme concernant la situation des internés au sein de l'annexe psychiatrique.

D'ici trois semaines, l'accord de collaboration entre les psychiatres du CHR de la Citadelle et le SPF Justice arrivera à échéance et ne sera pas renouvelé.

L'argument avancé par les psychiatres est simple et sans appel : ils considèrent ne pas être en mesure de soigner les internés dans de telles conditions.

L'équipe multidisciplinaire devant encadrer les individus internés à l'annexe est composée d'une seule intervenante... En effet, à ce jour, seule une assistante sociale assure le suivi des 49 internés, l'éducatrice et l'ergothérapeute attachés à l'annexe psychiatrique étant en maladie de longue durée.

Il n'y a plus d'infirmière rattachée à l'annexe psychiatrique !

Les agents pénitentiaires de l'annexe sont désemparés et tentent eux-mêmes de bricoler l'une ou l'autre activité pour les internés...

Selon le Ministre de la Justice, le service psychosocial de la prison, les services d'aide sociale aux détenus et une équipe mobile suppléeraient au manque de personnel. Il s'avère cependant qu'aucun des services précités ne serait en mesure de prêter main forte par manque d'effectifs. Pour ce qui est de l'équipe mobile, rappelons que son rôle consiste uniquement à faciliter les contacts entre les internés en passe d'être libérés et les structures psychiatriques externes qui seraient en mesure de les accueillir. Ils ne sont dès lors pas habilités à prendre en charge les internés au sein de l'annexe.

Lors de la commission justice du 28 février 2018, on apprenait que sur les 49 internés de l'annexe de Lantin, 36 étaient en attente d'un transfert vers un établissement de défense sociale. Rappelons que les délais pour un transfert vers ce type de structure environnent les deux ans. Les établissements de défense sociale (EDS) sont, au même titre que l'ensemble du parc pénitentiaire, saturés en termes de places disponibles.

Soulignons également que la prise en charge au sein des EDS est tout aussi sommaire. Pour ne citer de l'EDS de Paifve, seuls 3 psychologues (dont l'un est en 4/5 temps et l'autre mi-temps) et un assistant social sont en charge des 208 internés, un psychologue venant de démissionner.

Le Ministre de la Justice parle de recrutement...mais les procédures de sélection durent près de deux ans.

Le Ministre affirme que des psychiatres seraient intéressés par un emploi au sein de l'annexe psychiatrique. On ne voit rien venir et, en outre, on ne peut que douter de la volonté de psychiatres de travailler dans de telles conditions.

Rappelons que la Belgique a été condamnée à plusieurs reprises par la Cour Européenne des droits de l'homme pour le manque de soins apportés aux internés en annexe psychiatrique.

Ces condamnations à répétition et les cris d'alarme émanant de toutes parts ne semblent pas ébranler le gouvernement qui promet une amélioration des conditions de prise en charge des internés au sein des annexes et de l'EDS de Paifve alors qu'aucune de ces promesses ne peut être tenue dans des délais raisonnables, délais qui permettraient que soient remplies les missions de soins fixées par la loi, rappelons-le.

Le CPT (Comité de prévention contre les traitements inhumains et dégradants du Conseil de l'Europe) a publié un rapport ce 8 mars 2018 relatif à une visite en Belgique d'il y a un an. Selon ce rapport : « La situation des internés dans les prisons, ainsi qu'à l'EDS de Paifve, appelle à des mesures immédiates. A cette fin, le CPT recommande une plus grande implication du SPF Santé publique dans leur prise en charge. L'état de la prise en charge des internés à l'annexe psychiatrique de la prison de Lantin est apparu comme étant particulièrement alarmant. Les équipes de soins et socioéducative étaient quasiment inexistantes et la prise en charge, même minimale, n'était plus assurée de manière effective. A l'issue de la visite, la délégation avait demandé que des mesures soient prises de toute urgence afin de permettre le bon déroulement d'activités thérapeutiques. Les autorités belges ont informé le CPT de l'action engagée en ce sens. »

L'OIP dénonce une fois encore le manque de respect des engagements pris par les autorités belges.

L'OIP dénonce l'absence de soins à l'annexe psychiatrique de Lantin et continue de dénoncer les conditions de détention des internés dans les annexes psychiatriques des prisons belges.

Sans une réaction immédiate du gouvernement amenant à l'engagement de personnel de soins, en nombre suffisant, pour encadrer les internés aux sein des annexes psychiatriques et de l'établissement de défense sociale de Paifve, la Belgique, non seulement continuera à violer les droits fondamentaux de ses détenus, mais en outre encourra une catastrophe tant humanitaire que sécuritaire.

Contacts OIP

Juliette MOREAU : 0476/20.73.89

Delphine PACI : 0478/43.68.84